



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Extrait d'une correspondance reçue du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

« **Objet :**        **Municipalité de St-Ubalde**

Monsieur,

*La présente fait suite à votre lettre du 3 mai 2011 relative à l'entretien du chemin et des infrastructures du lac Carillon.*

*En effet, nous vous confirmons que l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État intervenue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et la Municipalité régionale du comté (MRC) de Portneuf, effective depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, n'a aucune incidence sur l'entente intervenue le 20 juin 1979 entre la municipalité de Saint-Ubalde et le ministère de l'Énergie et des Ressources concernant la gestion et l'entretien des équipements du lac Carillon. Ainsi, il est toujours du ressort de la municipalité de Saint-Ubalde de respecter cette entente de 1979.*

*Par ailleurs, en ce qui concerne l'augmentation des loyers, vos commentaires ont été acheminés à la Direction générale des affaires stratégiques et du territoire au Secteur du plan nord et du territoire. »*

Alors, voici donc une confirmation de la position que nous avons fait connaître à la municipalité de St-Ubalde le 3 mai dernier.

Pour plus de détails, vous référer aux manchettes des 2, 3 et 4 mai 2011

Serge Lachance,

Président